



REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA DU BOCAGE

Organise le 29 Juillet 2018 avec le concours de l'association Orn'Ecurie

Sous le patronage du Conseil Général de l'Orne, la Ville d'Exmes

Une compétition automobile régionale dénommée :

38ème COURSE DE COTE REGIONALE D'EXMES

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne 2018 (coef 1)

Le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie .

Le challenge des sponsors de L'ASA DU BOCAGE

Le présent règlement a été approuvé par la [Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie](#) sous le numéro **33** en date du **7 MAI 2018** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **369** en date du **7 MAI 2018**

Organisateur technique

Nom : TISON Bernard

Adresse : 4 Impasse Georges Bizet 61200 ARGENTAN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme Sylvie QUERU	Licence n°14919/1314
Commissaires Sportifs :	Mme Virginie LENGLINE	Licence n°192460/1314
Commissaires Sportifs :	Mr Roger GIRARD	Licence n°23809/1315
Directeur de Course :	Mr Philippe LEREDDE	Licence n°8465/1314
Directeur de Course Adjoint :	Mr Didier POTET	Licence n°112692/1314
Commissaires Techniques Responsable (B) :	Mr William QUERU	Licence n°14922/1314
Commissaires Techniques C :	Mr Michel TOUPET	Licence n°40894/1314
Médecin	Mr Le Dr Vitor DE LINA MARTINS	
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Thierry MOULINET	Licence n°19089/1314
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr Alain MARIE	Licence n°5846/1318
Chargé des Commissaires de route	Mr Maurice HATREL	Licence n°11935/1315
Chronométrateurs	Mr Hervé HAREL	Licence n°230034/1314

Nombre de postes commissaires 12

Nombre de commissaires 12

Nombre Ambulance 2

Poste de secouriste 1

1.2P.HORAIRES

Clôture des engagements le 23 Juillet 2018 à 24h

Publication de la liste des engagés le 26 Juillet 2018 à 19h

Vérifications administratives le 28 Juillet 2018 de 16 h à 19 h

Vérifications administratives le 29 Juillet 2018 de 7 h 15 à 9 h 45

Vérifications techniques le 28 Juillet 2018 de 16 h 15 à 19 h

Vérifications techniques le 29 Juillet 2018 de 7 h 30 à 10 h

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 29 juillet 2018 à 10 h 15

Briefing des commissaires le 29 juillet 2018 à 7 h30 parc concurrent

Essais non chronométrés le 29 juillet 2018 à 8h30

Essais chronométrés le 29 juillet 2018 à 10 h30

Briefing des pilotes le 29 juillet à 12 h 15 parc concurrent

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 29 juillet à 12h 30

Course

▪ 1^{ère} montée le 29 juillet 2018 à partir de 13 h 30

▪ 2^{ème} montée le 29 juillet 2018 à partir de 15 h 30

▪ 3^{ème} montée le 29 juillet 2018 à partir de 16 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix ainsi que le Palmarès le 29 juillet 2018 à partir de 19 heures.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 28 juillet à partir de 16 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 28 juillet 2018 de 16 h à 19 h

Vérifications administratives le 29 juillet 2018 de 7 h 15 à 9 h 45

Vérifications techniques le 28 juillet 2018 de 16 h15 à 19 h 15

Vérifications techniques le 29 juillet 2018 de 7 h 30 à 10 h

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :Lucien GOSSELIN

Adresse 61310 LE BOURG SAINT LEONARD

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 29 juillet 2018 à 10 h

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 29 juillet 2018 à 10h15

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Madame Christine BENET

19 Rue Pierre Pigot

61150 ECOUCHE

christinebenet@wanadoo.fr

Tel 06 19 87 01 43

jusqu'au 23 juillet 2018 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 220 € , réduits à 110 € , pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagements

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 38ème Course de côte Régionale D'EXMES a le parcours suivant :

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la D14

Arrivée sur la D14

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 1500 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du directeur de course.

Parc de départ D14

Parc d'arrivée D14

6.2P. ROUTE DE COURSE

Route de course sous les ordres du directeur de course

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : pré grille D 14

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Exmes stade de football

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures, le 28 juillet 2018

Les remorques devront être garées : sur l'emplacement des concurrents

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : rue centrale

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc concurrent pe
- pendant les essais et la course au parc départ : Caravane chronométrage pe
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : parc concurrent pe

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leurs parts des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu parc concurrent de 6 heures à 22 heures.

Téléphone permanence n° 06 71 56 36 25

Centre de secours le plus proche :

Lieu : le MERLERAULT Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à la pré grille le 29 juillet 2018 à 12 h15. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (au feu tricolore).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes

Aux trois premiers du scratch

Aux premiers de groupe et de classe

A la première et deuxième féminine

A trois commissaires de piste désignés par tirage au sort

La remise des prix se déroulera le 29 juillet 2018 à 19 heures

Lieu : Tente organisation parc concurrent

Engagement à retourner : Mme Christine BENET 19 rue pierre pigot 61150 ECOUCHE Tel 06.19.87.01.43 e mail christinebenet@wanadoo.fr	Avant le 23 juillet 2018 minuit	Chèque à libeller à l'ordre ORN'ECURIE 110 €
--	------------------------------------	--

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

NUMERO	GROUPE	CLASSE	N° D'ORDRE	En cas de double monte veuillez remplir 2 engagements signalez qui part le premier	TRESORIER	VERIFICATIONS	
NE RIEN INSCRIRE ICI			Date d'inscription		Espèce :	ADMINISTRATIVES	TECHNIQUES
					Chèque :		
					Virement :		

38ème Course de côte Régionale D'exmes Date *** 29 JUILLET 2018	CONDUCTEUR				VOITURE			
	Nom				Marque			
	Prénom				Type			
	Adresse				Année			
	Code Postal				Cylindrée réelle			
	Ville				Nbre de Cylindres			
	Téléphone				N° du Châssis			
	e-mail				N° du Moteur			
	N° Permis de Conduire				Turbo	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
	Délivré par							
	le				Fiche d'Homologation Obligatoire			
	Catégorie				N° : _____			
	Licence n°				Passeport Technique Obligatoire			
	A.S.A / Code				N° : _____			
Ecurie				Personne mandatée pour représenter le concurrent :				
Groupe Sanguin								

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence	SIGNATURE	
---	------------------	--

Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, ainsi que de la réglementation générales des prescriptions générales des courses de côte telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A .	GROUPE	CLASSE	DOPAGE : Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités .	Fait à Le 2018 SIGNATURE :